



Ville de Moudon
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 43
1510 Moudon
www.moudon.ch

Conseil communal
T 021 905 88 88
F 021 905 88 89
cc@moudon.ch

Moudon, le 6 octobre 2021

EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon
Séance du 5 octobre 2021
Présidence : Michel Bula

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Préavis de la Municipalité au Conseil communal No 02/21

Demande d'un crédit de CHF 220'000.- pour financer la part communale des études de création d'une rampe d'accès en direction de Berne et d'une amélioration de l'exploitation de la jonction sud entre la RC 601 Lausanne - Berne et la RC 626 - Oron - Moudon

- vu le préavis de la Municipalité No 02/21 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- attendu que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. autorise formellement la Municipalité à financer la part communale des études de création d'une rampe d'accès en direction de Berne et d'une amélioration de l'exploitation de la jonction sud entre la RC 601 Lausanne – Berne et la RC 626 – Oron – Moudon,
2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 220'000.-,
3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,
4. prend acte que l'investissement sera repris dans les coût globaux du préavis final,
5. prend acte qu'un cas de refus du préavis final ou de non-réalisation des travaux, la dépense sera amortie selon les possibilités du ménage communal, mais en 10 ans maximum,
6. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché,
7. le tout, sous réserve d'une décision favorable du Grand Conseil vaudois sur le projet de décret du Conseil d'Etat y relatif.

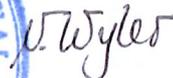
Le préavis est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance du 5 octobre 2021.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL
Le Président : **La Secrétaire :**



Michel Bula



Nicole Wyler